

cas où deux hommes n'en font qu'un. C'est un usage immémorial de la corporation de Londres de présenter ainsi ses pétitions par la main de ses deux shérifs. La corporation de Dublin présente les siennes par son lord-maire, avec la même cérémonie. Quelques-uns avaient proposé d'étendre ce privilège au lord-prévôt d'Edimbourg, mais la proposition fut combattue par ces motifs que les Ecossais, étant un peuple rangé, ne se soucieraient nullement d'envoyer leur prévôt à 400 milles de distance pour porter leur pétition. Il faut dire que cela se passait à l'époque où il n'y avait pas encore de chemins de fer. Dans une semblable occasion, le lord-maire de Dublin se fit précéder de sa masse ; mais elle fut aussitôt enlevée par ordre ; aucune autre masse que celle de la Chambre—celle-là même que Cromwell qualifia de "breloque" avec tant d'irrévérence, le jour où il fit disperser par ses soldats le Long Parlement—ne pouvant paraître devant les communes d'Angleterre. Dieu veuille que la coutume relative à la corporation de Londres se maintienne longtemps ! Si l'on veut savoir la raison de ce souhait, nous ne nous en cachons pas ; c'est tout bonnement parce que les shérifs ont l'heureuse habitude de donner ce jour-là un excellent diner, dans la salle à manger de la Chambre même, aux membres qu'il leur plaît d'inviter. Ce diner est-il payé par la bourse particulière des shérifs ou par la caisse de la corporation ? c'est ce dont nous n'avons jamais songé à nous enquérir.

Revenons aux pétitions. Si le public savait comment on agit à leur égard, il est à craindre qu'il ne fût quelque peu scandalisé. Il y a deux sacs de nuit suspendus à chaque bout de la table. C'est là que tombent les pétitions, le plus souvent sans une autre forme de procès. Le membre qui est chargé de déposer une pétition rédige une courte note en deux exemplaires, dont l'un est remis par un des messagers de la Chambre au *reporter* du *Times*, et l'autre aux *reporters* des autres journaux présents dans la galerie. Le plus souvent donc la Chambre n'en entend pas parler ; mais le lendemain elle est publiée dans les journaux. Néanmoins tout membre dépositaire, doué d'un peu de patience, et qui désire entendre le son de sa propre voix, peut attendre d'être appelé à son tour par le président, d'après une liste que celui-ci a sous les yeux. Alors il se lève et, de sa place, indique en peu de mots la provenance et l'objet de la pétition, après quoi il va la jeter dans le sac. Il peut aussi demander que la pétition soit lue tout haut par un des secrétaires, ce qui est une vaine cérémonie, car cette lecture est couverte par le bruit des conversations, et personne ne s'inquiète d'écouter un mot. Les pétitions sont renvoyées subséquemment à une commission spéciale qui les classe, compte les signatures, et